

AIN
CANTON
PLATEAU D'HAUTEVILLE
COMMUNE
TENAY

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE
portant désignation d'un correspondant
incendie et secours

N° 62/2022

Le Maire de la Commune de TENAY,

- Vu le Code de la Sécurité intérieure, notamment son article L.731-3 ;
- Vu la loi 10⁰ 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ,
- Vu le décret n ° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

ARRETE

Article N°1 :

M. Carlos PARDO, adjoint au maire est désigné correspondant incendie et secours.

Article N°2 :

Il assurera des missions d'information et de sensibilisation des habitants et, sous l'autorité de maire pourra :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe également périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article N°3 :

Pour l'exercice de ses attributions, M. Carlos PARDO bénéficie, en tant que de besoin, du concours de tous les services municipaux de la Commune.

Article N°4 :

Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes de l'exécutif de la Commune et notifié à Monsieur Carlos PARDO.

Article N°5 :

La secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à :

- L'intéressé

Notifié le : 13/09/2022

Vu pour acceptation,
Le 3^{ème} Adjoint au Maire,

Carlos PARDO

Fait à Tenay, le 12 Septembre 2022
Le Maire de TENAY,

Gaël ALLAIN

C. S. Adjoint au Maire



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]